

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2008  
Publication : 11/04/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 2008-4-8-1

Séance du vendredi 4 avril 2008

### **CONCESSIONS DE LOGEMENTS DANS LES COLLEGES : François VILLON à MULHOUSE, Georges MARTELOT à ORBEY, Jacques PREVERT à WINTZENHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le décret n°86-428 du 14 mars 1986 relatif aux concessions de logement accordées aux personnels de l'Etat dans les établissements publics locaux d'enseignement,
- VU la délibération de la Commission Permanente du 30 octobre 1998 approuvant le modèle de convention d'occupation précaire,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président du Conseil Général à signer les conventions d'occupation précaire de logements dans les collèges :

- François VILLON à MULHOUSE au bénéfice de Monsieur Jean-Robert REMY,
- Georges MARTELOT à ORBEY au bénéfice de Monsieur Materne GANTER
- Jacques PREVERT à WINTZENHEIM au bénéfice de Madame Sylvie FRISON,

conformément aux indications du rapport.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH